

Bourgeoisie de Movelier



Comptes 2024

Rapport relatif aux comptes 2024

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611
Bourgeoisie de Movelier

Rapport relatif aux comptes 2024

Table des matières

1	Introduction	4
2	Synthèse	5
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	6
4	Résultats	7
5	Compte de résultats	9
6	Compte des investissements.....	10
7	Bilan.....	11
8	Annexes aux comptes annuels	12
9	Proposition du Conseil communal	19

Rapport relatif aux comptes 2024

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le maire et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

Rapport relatif aux comptes 2024

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)
--

Néant

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)
--

Néant

c) Les investissements et les projets importants

Néant

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)
--

Néant

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Le bon résultat des comptes 2024 et l'attribution à la réserve de politique budgétaire permettent l'augmentation des capitaux propres.
--

f) Appréciation de l'exécutif

Le Conseil communal est attentif à l'état de ses finances.
--

Rapport relatif aux comptes 2024

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

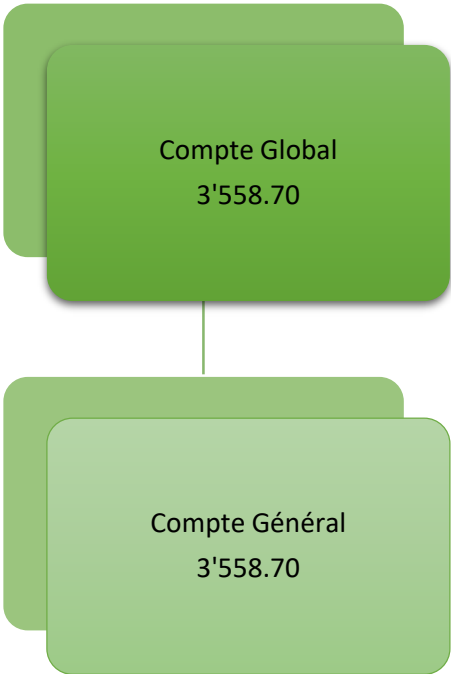
Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1er janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

Rapport relatif aux comptes 2024

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2023	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	3'558.70	5'312.40	3'428.85
900	Compte général	3'558.70	5'312.40	3'428.85
901	Clôture des financements spéciaux	-	-	-
5 ./ 6	Investissements nets	-	-	-



Rapport relatif aux comptes 2024

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	34'006.05
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	951.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-33'055.05
34	Charges financières	936.15
44	Revenus financiers	47'309.90
	Résultat provenant de financement	46'373.75
	Résultat opérationnel	13'318.70
38	Charges extraordinaires	10'000.00
48	Revenus extraordinaires	240.00
	Résultat extraordinaire	-9'760.00
	Résultat total, compte de résultats	3'558.70

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	0.00
590	Report au bilan des recettes	0.00
	Résultat du compte des investissements	0.00

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	3'558.70
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	1'661.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	0.00
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.00
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	0.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	10'000.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	240.00
		Autofinancement (Cash flow)	14'979.70
690 ./.		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	0.00
590			
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	14'979.70

Rapport relatif aux comptes 2024

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
30	Charges du personnel	6'046.40	7'300.00	5'593.95
31	Charges de biens et services et autres ch.	26'198.65	24'760.00	25'507.35
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'661.00	1'600.00	1'661.00
34	Charges financières	936.15	1'070.00	930.45
35	Attributions aux financements spéciaux	-	-	-
36	Charges de transfert	100.00	6'937.60	1'209.15
37	Subventions redistribuées	-	-	-
38	Charges extraordinaires	10'000.00	-	10'066.00
3	Total des charges	44'942.20	41'667.60	44'967.90

Revenus		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
40	Revenus fiscaux	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42	Taxes	951.00	-	426.00
43	Revenus divers	-	-	-
44	Revenus financiers	47'309.90	46'980.00	47'309.90
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	-	660.85
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	240.00	-	-
4	Total des revenus	48'500.90	46'980.00	48'396.75

Clôture		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	3'558.70	5'312.40	3'428.85
9	Comptes de clôture	3'558.70	5'312.40	3'428.85

Rapport relatif aux comptes 2024

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	15'037.35	0.00	19'280.00	0.00	18'117.50	0.00
	Excédent de charges	-	15'037.35	-	19'280.00	-	18'117.50
6	Trafic et télécommunication	-	-	-	-	1'522.50	0.00
	Excédent de charges	-	-	-	-	-	1'522.50
8	Economie publique	11'685.85	1'191.00	15'837.60	0.00	7'009.45	1'086.85
	Excédent de charges	-	10'494.85	-	15'837.60	-	5'922.60
9	Finances et impôts	21'777.70	47'309.90	11'862.40	46'980.00	21'747.30	47'309.90
	Excédent de produits	25'532.20	-	35'117.60	-	25'562.60	-
	Totaux	48'500.90	48'500.90	46'980.00	46'980.00	48'396.75	48'396.75
	Excédent de produits	3'558.70	-	5'312.40	-	3'428.85	-

6 Compte des investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2024.

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2024	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CHARGES	44,942.20		41,667.60		44,967.90	
			44,942.20		41,667.60		44,967.90
30	CHARGES DU PERSONNEL	6,046.40		7,300.00		5,593.95	
300	Autorités et commissions	2,650.00		2,800.00		2,900.00	
3000	Trait., indem. Journal., jetons prés. membres auto., comm.	2,650.00		2,800.00		2,900.00	
30002	Jetons de présence	2,650.00		2,800.00		2,900.00	
301	Personnel administratif et d'exploitation	3,396.40		4,500.00		2,693.95	
3010	Personnel administratif et d'exploitation	3,396.40		4,500.00		2,693.95	
30101	Traitements du personnel d'exploitation	3,396.40		4,500.00		2,693.95	
31	CHARGES DE BIENS ET DE SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXI	26,198.65		24,760.00		25,507.35	
310	Charges de matériel et de marchandises	962.15		350.00		1,639.60	
3100	Matériel et fournitures de bureau			50.00			
31000	Matériel et fournitures de bureau			50.00			
3101	Matériel et fournitures d'exploitation	962.15		300.00		1,639.60	
31011	Mat. et fourni d'exploitation pour l'entretien courant	962.15		300.00		1,639.60	
313	Prestations de services et honoraires	24,800.50		22,710.00		23,234.63	
3130	Prestations de services de tiers	13,151.50		7,240.00		7,129.13	
31300	Prestations administratives	11,700.50		7,160.00		6,580.03	
31301	Prestations d'exploitation	1,211.00				309.10	
31303	Prestations de services de tiers	240.00		80.00		240.00	
3134	Primes d'assurances de choses	2,623.50		3,320.00		2,918.90	
31341	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	1,297.80		1,900.00		1,526.95	
31343	Assurances mobilières PA	595.95		740.00		662.20	
31344	Assurances de responsabilité civile	729.75		680.00		729.75	
3137	Impôts et taxes	9,025.50		12,150.00		13,186.60	
31375	Impôts sur le revenu et la fortune	7,162.85		5,400.00		7,148.00	
31379	Autres impôts et taxes	1,862.65		6,750.00		6,038.60	

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2024	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
314	Gros entretien, entretien courant du patri. Admin. (PA)			1,500.00		533.12	
3141	Entr.des routes, des voies de commun. du patri. Admin. (PA)			1,500.00		533.12	
31412	Routes et chemins forestiers du PA			1,500.00		533.12	
317	Indemnités et dédommagements	436.00		200.00		100.00	
3170	Frais de déplacement, d'utilisation et autres frais	436.00		200.00		100.00	
31702	Hébergement et subsistance	436.00		200.00		100.00	
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1,661.00		1,600.00		1,661.00	
330	Amortissements des immo. corporelles du patri. Admin. (PA)	1,661.00		1,600.00		1,661.00	
3300	Amort. planifiés - Immob. corporelles du patri. Admin. (PA)	1,661.00		1,600.00		1,661.00	
33000	Terrains non bâtis du PA	1,661.00		1,600.00		1,661.00	
34	CHARGES FINANCIERES	936.15		1,070.00		930.45	
340	Charges d'intérêts	311.40		380.00		346.00	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	311.40		380.00		346.00	
34011	Intérêts passifs des engagements financiers à long terme	311.40		380.00		346.00	
343	Charges pour les biens-fonds du patrimoine financier (PF)	624.75		690.00		584.45	
3439	Autres charges des biens-fonds du patri.financier (PF)	624.75		690.00		584.45	
34396	Primes d'assurances du PF	624.75		590.00			
34399	Autres charges du PF			100.00		584.45	
36	CHARGES DE TRANSFERT	100.00		6,937.60		1,209.15	
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	100.00		6,937.60		1,209.15	
3632	Subventions aux communes et aux associations intercommunales	100.00		6,937.60		1,209.15	
36321	Subventions communes et aux ass. Intercomm. du même canton	100.00		6,937.60		1,209.15	
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	10,000.00				10,066.00	
389	Attributions au capital propre	10,000.00				10,066.00	
3892	Attrib. aux réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire					66.00	
38926	Forêts					66.00	

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2024	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3894	Attributions aux réserves de la politique budgétaire	10,000.00				10,000.00	
38940	Compte général	10,000.00				10,000.00	

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2024	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	REVENUS		48,500.90		46,980.00		48,396.75
		48,500.90		46,980.00		48,396.75	
42	TAXES		951.00				426.00
425	Revenus des ventes		40.00				426.00
4250	Revenus des ventes		40.00				426.00
42509	Autres biens immobiliers		40.00				426.00
426	Remboursements		911.00				
4260	Remb. et participations du personnel et de tiers aux frais		911.00				
42606	Remboursements et participations de tiers		911.00				
44	REVENUS FINANCIERS		47,309.90		46,980.00		47,309.90
440	Revenus des intérêts		5,000.00		5,000.00		5,000.00
4400	Revenus des intérêts des liquidités		5,000.00		5,000.00		5,000.00
44000	CCP/Poste		5,000.00		5,000.00		5,000.00
443	Revenus des biens-fonds, bât. et imm. du patri. Fin. (PF)		42,309.90		41,980.00		42,309.90
4430	Reven., Loy., baux à ferme, droit superf. biens-fonds du PF		42,309.90		41,980.00		42,309.90
44300	Terrains non bâtis du PF		41,829.90		41,500.00		41,829.90
44302	Bâtiments, locaux et équipements du PF		480.00		480.00		480.00
46	REVENUS DE TRANSFERT						660.85
469	Différents revenus de transfert de collect. Publi. et tiers						660.85
4690	Autres revenus de transfert						660.85
46900	Autres revenus de transf.de la Conf.,d'autres org.nationales						660.85
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES		240.00				
489	Prélèvements sur le capital propre		240.00				
4892	Prélèv. sur les réserves des domaines de l'enveloppe budg.		240.00				
48926	Forêts		240.00				

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2024	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	Comptes de clôture	3,558.70		5,312.40		3,428.85	
			3,558.70		5,312.40		3,428.85
90	Clôture du compte de résultats	3,558.70		5,312.40		3,428.85	
900	Compte général	3,558.70		5,312.40		3,428.85	
9000	Clôture du compte de résultats - Excédent de revenus	3,558.70		5,312.40		3,428.85	
90000	Compte général	3,558.70		5,312.40		3,428.85	

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2024	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		48,500.90	48,500.90	46,980.00	46,980.00	48,396.75	48,396.75
		48,500.90	48,500.90	46,980.00	46,980.00	48,396.75	48,396.75

Rapport relatif aux comptes 2024

7 Bilan

1	Actif	Situation au 1 ^{er} janvier 2024		Situation au 31 décembre 2024	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Disponibilités et placements à court terme	151'616.07		152'025.97	
101	Créances	15'835.30		29'174.80	
107	Placements financiers	561'440.00		561'440.00	
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	151'643.50		149'982.50	
145	Participations et capital social	1.00		1.00	
	Total Actif	880'535.87		892'624.27	

2	Passif	Situation au 1 ^{er} janvier 2024		Situation au 31 décembre 2024	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants		5'461.15		7'732.85
201	Engagements financiers à court terme		3'460.00		3'460.00
204	Passifs de régularisation		1'042.00		1'000.00
206	Engagements financiers à long terme		27'680.00		24'220.00
290	Financements spéciaux du capital propre		46'661.75		46'421.75
294	Réserves de la politique budgétaire		20'000.00		30'000.00
299	Excédent / Découvert au bilan (-)		776'230.97		779'789.67
	Total Passif		880'535.87		892'624.27

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
1	ACTIF	880,535.87	134,789.15	122,700.75	892,624.27
10	PATRIMOINE FINANCIER	728,891.37	134,789.15	121,039.75	742,640.77
100	Disponibilités et placements à court terme	151,616.07	51,279.40	50,869.50	152,025.97
1001	La Poste	27,550.59	51,147.40	46,918.10	31,779.89
10010.00	PostFinance, Compte courant n° 12-771048-8	27,550.59	51,147.40	46,918.10	31,779.89
1002	Banque	124,065.48	132.00	3,951.40	120,246.08
10020.01	Raiffeisen, Compte courant n° 77.011.616.61	77,589.73		3,831.40	73,758.33
10020.02	Raiffeisen, Fds d'exploitation n° 30.598.411.00	18,639.50	132.00	60.00	18,711.50
10020.03	Raiffeisen, Fds d'anticipation n° 92.875.522.81	27,836.25		60.00	27,776.25
101	Créances	15,835.30	83,509.75	70,170.25	29,174.80
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers	15,521.50	42,439.90	50,326.40	7,635.00
10100.00	Débiteurs	13,821.50	42,439.90	48,626.40	7,635.00
10100.90	Produits à recevoir	1,700.00		1,700.00	
1011	Comptes courants avec des tiers	313.80	41,069.85	19,843.85	21,539.80
10112.00	Compte-courant Commune	313.80	41,069.85	19,843.85	21,539.80
107	Placements financiers	561,440.00			561,440.00
1071	Placements à intérêts à long terme	500,000.00			500,000.00
10712.00	Prêt à la Commune	500,000.00			500,000.00
1072	Créances à long terme	61,440.00			61,440.00
10728.00	Prêt au Triage forestier du Haut-Plateau (pot commun)	61,440.00			61,440.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	151,644.50		1,661.00	149,983.50
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	151,643.50		1,661.00	149,982.50
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA	34,814.00		1,661.00	33,153.00
14045.00	Réfection loge Sur la Montagne	34,814.00		1,661.00	33,153.00
1405	Forêts du PA	116,829.50			116,829.50
14050.00	Forêts bourgeoises	116,829.50			116,829.50
145	Participations et capital social	1.00			1.00
1454	Participations aux entreprises publiques	1.00			1.00

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
14540.01	Actions Thermobois	1.00			1.00

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
2	PASSIF	880,535.87	30,955.70	18,867.30	892,624.27
20	CAPITAUX DE TIERS	37,643.15	8,732.85	9,963.15	36,412.85
200	Engagements courants	5,461.15	7,732.85	5,461.15	7,732.85
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers	5,461.15	7,732.85	5,461.15	7,732.85
20000.00	Créanciers	5,461.15	7,732.85	5,461.15	7,732.85
201	Engagements financiers à court terme	3,460.00			3,460.00
2014	Parts à court terme d'engagements à long terme	3,460.00			3,460.00
20140.00	Compte général	3,460.00			3,460.00
204	Passifs de régularisation	1,042.00	1,000.00	1,042.00	1,000.00
2041	Charges de biens, de services, autres charges d'exploitation	1,042.00	1,000.00	1,042.00	1,000.00
20410.00	Passifs transitoires	1,042.00	1,000.00	1,042.00	1,000.00
206	Engagements financiers à long terme	27,680.00		3,460.00	24,220.00
2063	Emprunts	27,680.00		3,460.00	24,220.00
20630.01	Raiffeisen 2265.17 - Réfection paroi loge	27,680.00		3,460.00	24,220.00
29	CAPITAL PROPRE	842,892.72	22,222.85	8,904.15	856,211.42
290	Financements spéciaux du capital propre	46,661.75		240.00	46,421.75
2900	Financements spéciaux du capital propre	46,661.75		240.00	46,421.75
29000.01	Fonds d'exploitation	18,765.50		120.00	18,645.50
29000.02	Fonds d'anticipation	27,896.25		120.00	27,776.25
294	Réserves de la politique budgétaire	20,000.00	10,000.00		30,000.00
2940	Réserves de la politique budgétaire	20,000.00	10,000.00		30,000.00
29400.00	Réserve de politique budgétaire	20,000.00	10,000.00		30,000.00
299	Excédent / découvert du bilan	776,230.97	12,222.85	8,664.15	779,789.67
2990	Résultat annuel	3,428.85	8,794.00	8,664.15	3,558.70
29900.00	Résultat annuel	3,428.85	8,794.00	8,664.15	3,558.70
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)	772,802.12	3,428.85		776,230.97
29990.00	Fortune nette	772,802.12	3,428.85		776,230.97

Bilan

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
	Total de l'actif	880,535.87	134,789.15	122,700.75	892,624.27
	Total du passif	880,535.87	30,955.70	18,867.30	892,624.27
			103,833.45	103,833.45	

Rapport relatif aux comptes 2024

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Movelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation n° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation n° 4 et la directive n° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation n° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation n° 8 et la directive n° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation n° 12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation n° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Movelier, le 22 mai 2025

Au nom de la Bourgeoisie de Movelier :
L'administratrice des finances :

Marion Girardin

Rapport relatif aux comptes 2024

8.2 Annexe C) – Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux². Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir les charges du compte de résultats.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultat.

² LGEaux/RSJU 814.20
Bourgeoisie de Movelier

Rapport relatif aux comptes 2024

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux sous capital propre	46'661.75	Attributions aux FS, capitaux propres		66.00	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		0.00	2900	Financements spéciaux sous capital propre	46'421.75
29000.01	Fonds d'exploitation	18'765.50			0.00	48926.01	Prélèvement 2024	120.00	29000.01	Fonds d'exploitation	18'645.50
29000.02	Fonds d'anticipation	27'896.25			0.00	48926.02	Prélèvement 2024	120.00	29000.02	Fonds d'anticipation	27'776.25
2940	Réserves de politique budgétaire	20'000.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire		10'000.00	Prélèvement de la réserve de politique budgétaire		0.00	2940	Réserve de politique budgétaire	30'000.00
29400.00	Réserve de politique budgétaire	20'000.00	38940.00	Attribution 2024	10'000.00	48940.00		0.00	29601.20	Réserve de politique budgétaire	30'000.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	3'428.85			3'558.70			3'428.85	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	3'558.70
29900.00	Résultat annuel	3'428.85	90000.00	Excédent de revenus 2024	3'558.70	29990.00	Transfert résultat 2023 à la fortune	3'428.85	29900.00	Résultat annuel	3'558.70
2999	Résultats cumulés - fortune nette	722'802.12			3'428.85			0.00	2999	Résultats cumulés - fortune nette	776'230.97
29990.00	Fortune nette	722'802.12	29900	Transfert résultat 2022	3'428.85	29900		0.00	29990.00	Fortune nette	776'230.97

Rapport relatif aux comptes 2024

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les prélèvements aux financements spéciaux Fonds d'exploitation et d'anticipation correspondent aux frais bancaires relatifs à ces fonds.

b) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Le Conseil communal a décidé d'attribuer CHF 10'000.- à la réserve de politique budgétaire en raison du bon résultat 2024.

c) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Le bilan au 31 décembre 2024 présente un excédent de CHF 779'789.67.

8.3 Annexe D) – Tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan.

Rapport relatif aux comptes 2024

8.4 Annexe E) – Tableau des participations et des garanties

Nom, Siège, Forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominal	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Normes de présentation des comptes (MCH1, MCH2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupements de communes selon article 121 Lcom										
Triage forestier du Haut-Plateau	Triage forestier			E = 1 / L = 1						

Rapport relatif aux comptes 2024

8.5 Annexe F) – Tableau des immobilisations

			140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403 *	1404 *	1405 *	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024						44'980.00	116'829.50			
	(+) Augmentation	En 2024										
	(-) Diminution	En 2024										
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2024										
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2024						44'980.00	116'829.50			
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	01.01.2024						10'166.00				
	(-) Amortissements planifiés	En 2024						- 1'661.00				
	(+) Amortissements non planifiés	En 2024										
	(+) Corrections de valeur	En 2024										
	Etat au	31.12.2024						11'827.00				
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024						33'153.00	116'829.50			
	Dont celle des installations de leasing	31.12.2024										
	Valeur d'assurance	31.12.2024										

* Reprise des valeurs comptables au passage à MCH2

Rapport relatif aux comptes 2024

			142 Immobilisations incorporelles				144	145 *	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024						1.00	
	(+) Augmentation	En 2024							
	(-) Diminution	En 2024							
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2024							
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2024						1.00	
Rectifications cumulées	Etat au	01.01.2024							
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	En 2024							
	(+) Réévaluation (augmentation de valeur)	En 2024							
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	En 2024							
	Etat au	31.12.2024							
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024						1.00	
	Dont celle des installations de leasing	31.12.2024							
	Valeur d'assurance	31.12.2024							

* Reprise des valeurs comptables au passage à MCH2

Rapport relatif aux comptes 2024

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2024, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	3'558.70	0.00
	Excédent de revenus		3'558.70
900	Compte général	3'558.70	0.00
	Excédent de revenus		3'558.70

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024.

Au nom de la Bourgeoisie de Movelier

Philippe Kunz

Jocelyne Broquet Turberg

Marion Girardin

Maire

Secrétaire communale

Administratrice des finances

Movelier, le 22 mai 2025